



**L'ENAE ET LE
RÉFÉRENTIEL DES
COMPÉTENCES
POUR LES
ERGOTHÉRAPEUTES
AU CANADA :**

MISE À JOUR 2023

Un processus en plusieurs phases est actuellement en cours pour mettre à jour l'Examen national d'attestation en ergothérapie (ENAE) qui structurera l'examen autour du nouveau référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada.

La première étape consiste à réviser le plan directeur de l'examen, qui décrit les principaux domaines couverts par l'examen. Ensuite, la banque d'items devra être examinée pour détecter les écarts. La conception de nouveaux items s'étalera ensuite sur plusieurs années. Veuillez noter qu'un examen basé sur le nouveau document de compétences n'est pas prévu avant la fin de l'année 2025, et que les communications de l'ENAE veilleront à ce que les informations relatives à l'examen soient tenues à jour.

Un groupe de travail l'ENAE a terminé ses travaux sur le plan directeur entre mars 2022 et avril 2023 et ses recommandations ont été approuvées par le Comité de l'examen d'attestation, le Comité de surveillance des examens et le conseil d'administration de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) en avril et mai 2023.

Les paragraphes suivants décrivent les modifications proposées au plan directeur de l'ENAE, qui seront publiées dans le [manuel de ressources pour l'examen](#).

La première section reste inchangée :

L'Examen national d'attestation en ergothérapie (ENAE) a pour but d'évaluer l'application écrite des connaissances théoriques et du comportement professionnel des personnes qui se destinent à exercer la profession d'ergothérapeute au Canada. La réussite à l'ENAE permet aux candidat.es de satisfaire à une exigence d'inscription auprès des **organismes de réglementation** (à l'exception du Québec), sous réserve de modifications par les organismes de réglementation.

Les sections suivantes ont été réécrites :

OBJECTIF DU PLAN DIRECTEUR

L'ENAE est conçu autour d'un plan directeur, ou tableau des spécifications. L'objectif du plan directeur est de décrire les principaux domaines de compétences abordés dans l'examen, de fournir une carte structurelle indiquant la distribution relative du contenu souhaité et de refléter la manière dont les questions de l'examen sont codées. En outre, le plan directeur oriente le processus de conception des questions, la construction ou la composition de chaque examen, et permet d'informer les candidat.e.s, et les autres parties prenantes des principaux domaines de compétences de l'examen. Le plan directeur suppose que le contenu de l'examen correspond au niveau d'une personne débutant la pratique de l'ergothérapie au Canada.

CONTEXTE

Le plan directeur a été révisé en 2023 pour tenir compte de la mise à jour du **Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada** (2021). Ce document a été élaboré dans le cadre d'un processus exhaustif visant à garantir qu'il reflète les compétences actuelles requises pour exercer la profession d'ergothérapeute au Canada. Le projet a été entrepris conjointement par l'Association canadienne des organismes de réglementation en l'ergothérapie (ACORE), l'Association canadienne des programmes universitaires en ergothérapie (ACPUE) et l'ACE, sous la direction d'un comité directeur composé de membres de chaque organisme. Ce document unique a été élaboré à l'intention des organismes de réglementation, des programmes d'études universitaires, des organismes d'agrément des universités et de l'ENAE.

Le précédent plan directeur de l'ENAE s'appuyait sur le Profil de la pratique de l'ergothérapie au Canada (ACE, 2007, 2012), un modèle fondé sur des rôles. Le plan directeur actualisé est basé sur un modèle de compétences qui regroupe les compétences individuelles en plusieurs domaines.

QU'EST-CE QU'UNE COMPÉTENCE ?

Le Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada (2021) a été élaborée à partir d'une enquête sur la pratique menée dans tout le Canada dans le cadre du projet sur les compétences. Une description du processus d'élaboration se trouve dans le Référentiel. Les composantes actuelles du plan directeur s'appuient sur les domaines définis dans le Référentiel (2021), qui se rapportent aux divers domaines de compétence dont un.e ergothérapeute canadien.ne a besoin pour fournir des services d'ergothérapie. Un processus d'examen approfondi a été entrepris, guidé par un groupe de travail sur le plan directeur, la consultation de psychométricien.nes professionnel.les et de consultants externes.

LE PLAN DIRECTEUR DE L'EXAMEN

Un plan directeur d'examen décrit les domaines qui seront couverts par chaque examen d'ENAE. Le tableau ci-dessous définit la proportion de questions d'examen qui porteront sur chaque concept. Le plan directeur oriente également la rédaction des questions d'examen pour la banque de questions. Afin de s'assurer qu'une variété de cas, de domaines de pratique et de populations de clients sont utilisés dans un formulaire d'examen, les questions sont codées ou ont des descripteurs qui sont pris en compte lorsque les questions sont développées et sélectionnées pour chaque examen. Ce plan directeur a pour but d'aider les candidat.es à comprendre le contenu de l'examen.

Le processus d'utilisation du plan directeur pour construire un examen permet de s'assurer que l'examen évalue les compétences pertinentes pour la pratique de l'ergothérapie. Par exemple, plus un domaine est important pour la pratique débutante en ergothérapie, plus les questions relatives à ce domaine seront nombreuses dans l'examen.

TABLEAU 1 : PLAN DIRECTEUR DE L'EXAMEN

Pour passer en revue les descriptions et définitions pertinentes de chaque domaine, veuillez consulter le *Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada* (2021).

DOMAINE DE COMPÉTENCE	ÉTENDUE DE POURCENTAGE À L'EXAMEN
A. Expertise en ergothérapie	20-25%
B. Communication et collaboration	19-21%
C. Culture, équité et justice	20-25%
D. Excellence dans la pratique	11-14%
E. Responsabilité professionnelle	13-15%
F. Engagement envers la profession	5-8%

AUTRES CODES/DESCRIPTEURS :

L'examen contiendra une variété de questions décrites par diverses catégories telles que le type de client (par exemple, individuel, groupe), le milieu de pratique (par exemple, centre hospitalier, pratique communautaire), les caractéristiques de la personne (par exemple, âge, sexe), et la taxonomie de Bloom (connaissance, application, analyse critique).